

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	26.05.2015	12:20	15.150	DEF	
Annule et remplace					

Auteur(s): Groupe socialiste	Lié à: (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
Titre: Pour une formation des seniors mieux coordonnée, mieux soutenue et plus valorisée	
ad	
Contenu:	
<p>Nous demandons au Conseil d'Etat, en partenariat avec les milieux intéressés, de mettre en place un concept global de politique de formation des aînés sur la base des besoins existants et futurs.</p>	
Développement (obligatoire):	
<p>Le Conseil d'Etat nous l'a rappelé à des réitérées reprises: la population du canton de Neuchâtel vieillit et la proportion de seniors dans celle-ci va augmenter exponentiellement ces prochaines années.</p> <p>Or, aujourd'hui, le rôle de la formation est cantonné à trois domaines: l'école obligatoire, la formation post-obligatoire mais initiale et la formation continue. La formation des aînés, elle, n'est que peu soutenue (Roland J. Campiche et Afi Sika Kuzeawu, <i>Adultes Aînés: les oubliés de la formation</i>, éd. Antipodes 2014) alors qu'elle a un rôle intégratif et de qualité de vie essentiel.</p> <p>Cette vision n'est pas durable, tant on sait que la formation des aînés permet un échange bénéfique de toute l'expérience acquise durant leur vie professionnelle, associative et personnelle. La transition vers la retraite peut se faire mieux et de façon plus enrichissante en ayant une politique innovante en matière de formation continue des aînés. Elle permettrait d'éviter certaines désociabilisations, densifierait les relations entre les générations et, de façon générale, renforcerait le ciment social de la société neuchâteloise, si cher au Conseil d'Etat.</p> <p>On notera d'ailleurs que l'idée de ce postulat n'est pas unique en Suisse romande. Un texte dont le but est le même a été déposé au Grand Conseil vaudois (déposé le 3 février 2015).</p> <p>Enfin, et heureusement, les acteurs privés ou para-publics neuchâtelois ont déjà développé de nombreux aspects de l'offre dans ce domaine. On pense particulièrement aux cours de l'Université du troisième âge, de l'Université populaire, de Pro senectute, de l'AVIVO ou encore d'autres associations. Si tout n'est pas à écrire sur une page blanche, le vieillissement programmé de la population neuchâteloise devrait pousser le Conseil d'Etat à davantage soutenir et organiser les efforts des acteurs privés, dans l'optique d'une offre globale qui puisse répondre à ces besoins grandissants.</p> <p><i>Dans le présent texte, aînés ou seniors sont des synonymes et signifient personnes ayant atteint l'âge de la retraite légale.</i></p>	

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Baptiste Hurni	
Autres signataires (nom, prénom)	
Martine Docourt Ducommun	
Françoise Gagnaux	
Alexandre Houlmann	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER